MIXITE DES PUBLICS : QUELLES EVOLUTIONS POUR LE METIER ?

Communiqué SNEIP-CGT, nov. 2019

La CGT est représentative depuis les élections de décembre 2018 et elle est présente dans toutes les instances où se débat l'avenir du métier d'enseignant agricole : le CCM, les Commissions consultatives des personnels dans les CNEAP régionaux, les conseils de perfectionnement de l'IFEAP, ...

Après le passage au bac pro en 3 ans, la réforme de la voix professionnelle porte aujourd'hui un nouveau coup aux lycées professionnels agricoles et les enseignants sont impactés tout autant que la formation des jeunes.

La CGT s'inquiète de l'avenir du métier d'enseignant des lycées professionnels et cela bien au delà de la question statutaire. Accepter cette pratique, c'est accepter que l'économique prenne le pas du pédagogique.

Déjà depuis plusieurs années, des établissements agricoles privés ont ouvert des CFA ou des antennes de formation continue proposant des formations directement concurrentielles à celles proposées par le LP et où la mixité des publics est/a été pratiquée.

Cette mixité crée forcément de nouvelles contraintes sur le fonctionnement des équipes. L'apprentissage et la formation à temps plein ne concernent pas les mêmes publics. Les stagiaires, les élèves ou les apprentis ont des attentes forts différentes.

- Le statut enseignant/formateur va devenir complètement ambigu. Pour le même intervenant, certaines heures seront prises sur la DGH (statut enseignant de droit public) et d'autres sur les fonds propres de l'établissement (statut formateur). L'annualisation va encore de fait s'accroître
- Les parcours mixtes permettent à un élève de devenir apprenti et inversement. Donc, d'une année à l'autre, le nombre d'apprenti·es peut être supérieur à celui des élèves ce que le code de l'éducation interdit
- Un·e lycéen·ne a davantage d'heures de cours qu'un apprenti
- Les modules généraux vont être majoritaires lors de la présence des apprentis et stagiaires et à l'inverse pour les modules professionnels. L'alternance avec/sans apprentis ou stagiaire va accroître de fait l'annualisation

Ainsi, après avoir mené pendant quelques années ces expériences de mixité à tous les niveaux, de nombreux établissements agricoles ont rapidement constaté les limites tant sur le plan pédagogique que celui des relations étudiants/apprentis. Les résultats aux examens s'en sont ressentis. Et ces expériences ont été majoritairement abandonnées.

La CGT défend un enseignement professionnel sous statut scolaire qui soit ouvert à toutes et à tous sans aucune discrimination.

La CGT revendique l'accès à un service public de qualité, qui doit être financé de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire. La formation professionnelle initiale ne doit pas être tournée uniquement vers l'insertion professionnelle immédiate. Elle doit donner accès à une culture générale et une culture professionnelle de qualité, seule garantie d'évolution à long terme. Elle doit offrir, à égalité avec les autres voies, des possibilités de poursuites d'études.

Réagissons collectivement à toute tentative de régression sociale et pédagogique.

Montreuil, le 15/11/2019

SNEIP – CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : **agricole@cgt-ep.org** – site : **www.cgt-ep.org**
::::: FEDERATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE :::::